



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données aux contribuables de la Municipalité, par le soussigné, secrétaire-trésorier, qu'il y aura lors de l'assemblée régulière qui se tiendra le **11 janvier 2021** à 19 h la présentation de la dérogation mineure ci-dessous dont le conseil municipal prendra en considération.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Matricule 7026 79 2119 - 20, chemin Martial — DRL200381

Demande d'approbation d'un triplex dans la zone peri-01

Le demandeur désire construire un triplex afin de répondre à la demande grandissante en logement dans la municipalité, alors que la réglementation municipale en vigueur autorise seulement un deux logements dans la zone peri-01.

Il demande donc une dérogation mineure pour avoir l'autorisation de construire un tel logement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce vingt-huit (28^e) jour de décembre deux mille vingt (2020).

Sylvain Langlais,
Secrétaire-trésorier